



# Syndicat National du Trésor

Montreuil, le 29 août 2007

Madame DUFAY  
Sous directrice de la 1<sup>ère</sup> sous direction  
Direction Générale de la Comptabilité Publique

Objet : sécurité des personnels dans l'exercice de missions en dehors du service d'affectation

Madame,

J'accuse réception de la lettre n°2007/03/7589 du 3 mai 2007 relative à la sécurité et aux opérations de numéraire, la gestion des encaisses des comptables, le transport de fonds.

Dans la deuxième partie de la lettre, intitulée « sécurité et transport de fonds », sont présentées les modalités d'établissement de la lettre de mission, d'utilisation du véhicule personnel, du remboursement des frais de déplacement, du décompte du temps de travail et la gestion des incidents, qui répondent aux revendications CGT présentées aux groupes de travail du 5 novembre 2004 et du 25 octobre 2006.

Cependant, lors de ces réunions, la délégation du SNT CGT vous avait demandé de définir ce cadre non seulement pour le transport de fonds, mais aussi pour d'autres missions telles que le transport de courrier.

Ce sont en effet les interpellations des personnels confrontés à ces problèmes qui montrent la nécessité d'éclaircissements. Les précisions sur les assurances des véhicules personnels intéressent bien évidemment aussi les équipes mobiles de renfort.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir me confirmer que votre lettre circulaire s'applique également, sur ces points, aux autres missions que sont susceptibles de remplir les personnels du Trésor Public.

Dans l'attente de cette réponse, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane LULLIER  
Secrétaire Général adjoint  
SNT CGT